

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

Envoyé par courriel

Mmes et MM les Présidents des Comités Régionaux  
Mmes et MM les Cadres Techniques

Nos réf/FL/CD

Paris, le lundi 22 février 2010

## **Objet : Appel à candidature « Parcours de l'Excellence Sportive »**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le mardi 26 janvier 2010, la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) de la Fédération Française de Natation.

Ce dossier qui vous a été adressé par courriel le vendredi 29 janvier dernier présente les orientations stratégiques du projet, les critères d'inscription des sportif(ve)s sur les listes ministérielles, tout comme les modalités d'appartenance aux collectifs internationaux ou encore l'organisation par discipline et les cahiers des charges des Pôles France, Pôles France « Jeunes » et Pôles « Espoirs ».

Ainsi, la prochaine étape qui doit être engagée est la constitution de la cartographie des futures structures d'entraînement pour nos cinq disciplines.

Par conséquent, l'objet du présent courrier est relatif à l'appel à candidature. C'est pourquoi nous vous invitons, si votre projet s'inscrit dans cette démarche d'excellence et sur les bases des cahiers des charges, à remplir le dossier que nous vous adressons par courriel.<sup>1</sup>

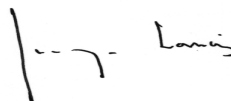
Par ailleurs, nous vous informons que le Ministère de la Santé et des Sports souhaite que nous leur soumettions notre cartographie au plus tard dans la première semaine du mois de mai. Les délais étant contraints, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner vos éventuels dossiers pour le **mercredi 31 mars 2010**, délai de rigueur.

Une commission fédérale spécifique<sup>2</sup> étudiera ces candidatures, d'une part au regard de la viabilité et de la stabilité du projet, et d'autre part, en s'assurant du respect du cahier des charges et de la cohérence territoriale et disciplinaire.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations sportives les meilleures.



**Christian DONZÉ**  
Directeur Technique National



**Francis LUYCE**  
Président

<sup>1</sup> Nous vous demandons de nous retourner ce dossier par courrier électronique avec signature scannée

<sup>2</sup> Composée du président, des deux vice-présidents délégués, du DTN, du DTN Adjoint chargé du haut niveau et des adjoints au DTN en fonction des disciplines traitées.

[www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

# Fédération Française de Natation

## Le Parcours de l'Excellence Sportive

### Dossier de candidature

Transmis par le comité régional de :

.....  
.....

Pôle France

Pôle France « Jeune »

Pôle « Espoirs »

Assise associative

Assise institutionnelle

Structure ou club candidat:

.....  
.....

Discipline Olympique:

.....

Ce dossier et les pièces qui l'accompagnent sont à retourner à la FFN par messagerie électronique à : [patrice.cassagne@ffnatation.fr](mailto:patrice.cassagne@ffnatation.fr) et [martin.martin@ffnatation.fr](mailto:martin.martin@ffnatation.fr)

**PERSONNE MORALE GESTIONNAIRE**

DENOMINATION:

*DESCRIPTION DU PROJET ET DES OBJECTIFS (PRESIDENT DU COMITE REGIONAL ET/OU  
PRESIDENT DU CLUB):*

**REFERENT ADMINISTRATIF (SI ASSISE ASSOCIATIVE) :**

- *NOM:*
- *PRENOM:*
- *ADRESSE:*
  
- *TELEPHONE :*
- *ADRESSE COURRIEL:*

**RESPONSABLE DU PÔLE (CADRE D'ETAT) :**

- *NOM:*
- *PRENOM:*
- *ADRESSE:*
  
- *TELEPHONE:*
- *ADRESSE COURRIEL:*

**ENTRAINEUR(S) DU POLE :**

**ENTRAINEUR PRINCIPAL**

- *NOM:*
- *PRENOM:*
- *ADRESSE:*
- *TELEPHONE:*
- *ADRESSE COURRIEL:*

- *ENTRAINEUR*
- *NOM:*
- *PRENOM:*
- *ADRESSE:*

- TELEPHONE:
  - ADRESSE COURRIEL:
- 

- *AUTRE ENCADREMENT*
- *NOM:*
- *PRENOM:*
- *FONCTION:*
- *ADRESSE:*

- TELEPHONE:
- ADRESSE COURRIEL:

**SITE(S) D'ENTRAINEMENT DU PÔLE :**

*ADRESSE(S) :*

*DETAIL DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES SPORTIFS DU PÔLE:*

*VOLUME HORAIRE D'ENTRAÎNEMENT (DANS L'EAU, A SEC...) ET SEMAINE TYPE AVEC  
REPARTITION DES SEANCES (JOINDRE DOCUMENT EN ANNEXE) :*

*SURFACE DE BASSINS RESERVEE AU PÔLE PENDANT L'ENTRAÎNEMENT (LIGNES D'EAU,  
ESPACE DÉDIÉ...):*

**HÉBERGEMENT** (reproduire cette page autant de fois que nécessaire)

*ETABLISSEMENT :*

*ADRESSE :*

*TELEPHONE :*

*ADRESSE COURRIEL :*

*RESPONSABLE :*

*CONDITIONS D'HEBERGEMENT (CHAMBRE INDIVIDUELLE, DOUBLE...) :*

*CONDITIONS D'ACCUEIL (SEMAINE, WEEK-END, VACANCES SCOLAIRES):*

***ENCADREMENT DES MINEURS, QUELS DISPOSITIFS (surveillance, accompagnement...) ? :***





*SCOLARITE, ETUDES ET SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL (VOIR TABLEAU CI-APRES)*

(Reproduire cette page autant de fois que nécessaire)

<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Filières proposées</b>	<b>Aménagement des cours, cours de soutien...</b>	<b>Existence de convention entre le pôle et l'établissement</b>

*PRECISIONS QUE VOUS SOUHAITEZ APPORTER SUR LA QUALITE DU DOUBLE PROJET :*

*TRANSPORTS (PRECISER LA DUREE DES TRAJETS ET LA NATURE DES TRANSPORTS UTILISES ENTRE LES DIFFERENTS LIEUX): SCOLARITE, HEBERGEMENT, ENTRAINEMENT*

ENCADREMENT (COMPLÉTER LE TABLEAU CI-APRÈS POUR TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENCADREMENT DU PÔLE):

*(Reproduire cette page plusieurs fois si nécessaire)*

Nom	Prénom	Fonction, Statut	Qualification	Volume horaire/semaine

**MEDICAL:**

*LIEU DE REALISATION DU SUIVI MEDICAL :*

**MEDECIN REFERENT:**

*NOM:*

*PRENOM:*

*ADRESSE:*

*TELEPHONE:*

*ADRESSE COURRIEL :*

**KINESITHERAPEUTE**

*NOM :*

*PRENOM :*

*ADRESSE :*

*TELEPHONE :*

*ADRESSE COURRIEL :*

**AUTRES PERSONNES** (*médical, paramédical*) :

**FREQUENCE DES SOINS :**

**BUDGET PREVISIONNEL :**

*COMPLETER LE FICHER EXCEL JOINT*

COMMENTAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ APPORTER CONCERNANT LE BUDGET :

**LES PARTENAIRES** : (reproduire cette page autant de fois que nécessaire)°

QUELS SONT-ILS ? QUEL EST LEUR ENGAGEMENT (durée, financement) ?

DENOMINATION

COORDONNEES

NATURE DU PARTENARIAT

COMMENTAIRE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT DU PARTENAIRE

## **COMMENTAIRES ET AVIS**

Vous pouvez joindre à ce dossier, tous documents que vous jugerez intéressant de nous faire parvenir dans le cadre de votre candidature.

### LE PRESIDENT DU COMITE REGIONAL

NOM /PRENOM :

TEL :

COURRIEL :

COMMENTAIRE ET AVIS /SIGNATURE

### LE CADRE TECHNIQUE COORDONNATEUR

NOM/PRENOM :

TEL

COURRIEL

COMMENTAIRE ET AVIS/ SIGNATURE





SUBVENTIONS ET PRODUITS - FONCTIONNEMENT			Sous-totaux	DEPENSES - FONCTIONNEMENT			Sous-totaux
Mouvement sportif	Fédération (hors convention d'objectifs avec MJSVA)			Encadrement sportif	Rémunération du personnel		
	Comité régional/Ligue				Charges sociales		
	Comité(s) départemental(aux) .....		-		Autres charges de personnel : .....		
	Autre :				Formation : .....		
	Autre :				Autre :		
Etat	MSS via Fédération (convention d'objectifs)			Fonctionnement	Frais de secrétariat et postaux		
	DRJSCS : titre IV				Déplacements cadres		
	DRJSCS : Plan Sport Emploi				Location locaux et utilisation équipements sportifs		
	Dispositifs d'aide à l'emploi		-		Achat petit matériel		
	CNDS				Autre :		
	Autre :				Autre :		
Collectivités territoriales	Conseil régional :			Sportif	Compétitions par pôle		
	Conseil régional : .....				Stages pôles		
	Conseil général .....		-		Autre :		
	Commune .....				Autre :		
	Autre :				Autre :		
Familles	Inscription au pôle .....			Suivi médical	Suivi médical		
	Autre :		-		Autre :		-
	Autre :				Autre :		
Autres	Partenaire privé :			Aides aux sportifs	Internat .....		
	Autre :		-		Autre :		
	Autre :				Autre :		
	Autre :				Soutien scolaire		564,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS ET PRODUITS - FONCTIONNEMENT</b>			-	<b>TOTAL DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>			564,00
<b>RESULTAT EXERCICE</b>				<b>564,00</b>			
VALORISATIONS - FONCTIONNEMENT			Sous-totaux	VALORISATIONS - FONCTIONNEMENT			Sous-totaux
Mouvement sportif	Bénévolat .....		-	Mouvement sportif	Bénévolat .....		
	Autre :				Autre :		
Etat	MSS : Salaire(s) cadre(s)			Etat	MSS : Salaire(s) cadre(s)		
	DRJSCS : Salaire(s) cadre(s) (CTS)				DRJSCS : Salaire(s) cadre(s) (CTS)		
	DRJSCS : Vacations encadrement				DRJSCS : Vacations encadrement		
	CREPS		-		CREPS		
	Rectorat : HSE/HSA				Rectorat : HSE/HSA		
	Autre :				Autre :		
FNDS	Aide aux sportifs		-	FNDS	Aide aux sportifs		
	Autre :				Autre :		
Collectivités territoriales	Commune : ( ex :mise à dispo équipements sportifs)			Collectivités territoriales	Commune (ex:mise à dispo équipements sportifs)		
	Mise à disposition éducateurs et autres		-		Mise à disposition éducateurs et autres		
	Autre :				Autre :		
Familles	Hébergement .....			Familles	Hébergement .....		
	Autre :		-		Autre :		
	Autre :				Autre :		
Autres	Autre (ex : Equipementier):		-	Autres	Autre: (ex: Equipementier)		
	Autre :				Autre :		
<b>TOTAL VALORISATIONS - FONCTIONNEMENT</b>			-	<b>TOTAL VALORISATIONS - FONCTIONNEMENT</b>			-
INVESTISSEMENT			Total	INVESTISSEMENT			Total
Financeurs			-	Objet(s)			-
			-				-
			-				-
			-				-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			-	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			-

## Annexe 2 : Cahier des charges des pôles France Jeune

ITEMS		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → préparation aux compétitions de référence.	Préparer les sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau à l'accèsion aux finales et podiums mondiaux junior. Un flux doit également exister vers la structure supérieure (pôle France).
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France pour les championnats d'Europe et du Monde Junior. Nombre de finaliste.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. La structure est positionnée comme « pôle ressource » pour les pôles « Espoirs » les plus proches (notion de réseau).
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Participation requise, au moins deux semaines par an, à une formation d'entraîneur expert et ou de partenariat autour des équipes de France.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement, ...	<u>Natation course</u> : 8 à 12 nageurs inscrits sur les listes ministérielles comprenant majoritairement des sportifs de haut niveau en catégorie « jeune ». Les nageurs inscrits sur la liste des sportifs « Espoirs » ont deux années pour accéder à la liste des sportifs de haut niveau. Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur. <u>Plongeon</u> : 10 plongeurs au maximum par entraîneur. Sportifs inscrits majoritairement sur les listes des sportifs de haut niveau ou partenaire d'entraînement pour des sportifs issus de la FFG. <u>Natation synchronisée</u> : effectif maximum de 15 nageuses majoritairement inscrites sur les listes des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » ou « Senior ». Les nageuses inscrites sur la liste « Espoirs » disposent d'une année pour accéder aux listes des sportives de haut niveau. <u>Water Polo</u> : effectif maximum de 15 joueurs ou 15 joueuses majoritairement inscrits sur les listes des sportifs de Haut Niveau en catégorie « Jeune »
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<u>Natation course</u> : Bassin de 50 mètres avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes dans des couloirs dédiés (1 couloir pour 4 nageurs), salle de musculation et unité de récupération. <u>Plongeon</u> : installations permettant la pratique du plongeon. Et un aménagement gymnique proche de la piscine. <u>Natation synchronisée</u> : 25mx12m avec 2,50m à 3m de profondeur. 20 à 24 heures hebdomadaires de disponibilité avec 3 séances minimum de bassin complet (10heures/semaine). Accès à des installations annexes permettant la pratique de l'acrobatie et de la danse. <u>Water polo</u> : bassin de 30x20m (Garçons) et 25x17 (Filles) conforme aux réglementations FINA (profondeur de 1,8 à 2m minimum). 20 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec une utilisation intégrale du champ de jeu au moins une fois par jour. Salle de musculation à proximité. Unité de récupération.
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<u>Natation course</u> : 4 à 5 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an. <u>Plongeon</u> : 18 heures d'entraînement par semaine au minimum, 42 semaines par an. <u>Natation synchronisée</u> : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 à 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an. <u>Water polo</u> : 3 à 4 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours (match du week end compris) 40 semaines par an.
	<b>Relations entre les différentes personnes morales impliquées</b>	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
	<b>Assise associative</b>	Tous les adhérents de l'association support du Pôle France « Jeune » doivent être licenciés à la FFN.
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Une personne est chargée au sein du pôle du suivi des études et de l'orientation en liaison directe avec le bureau de la vie de l'athlète de la FFN et les correspondants régionaux du sport de haut niveau et/ou les correspondants CREPS. L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou département médical pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.

## Annexe 3 : Cahier des charges des pôles Espoirs

ITEMS	A décliner en Indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES	
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → accession au haut niveau.	Ces structures doivent permettre la progression des potentiels identifiés. Un flux doit exister vers les structures supérieures (pôle France Jeune, Pôle France ou structures équivalentes).
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs intégrant un pôle France ou France Jeune. Nombre de sportifs Espoirs qui réalisent les performances leur permettant d'être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau. Participation régulière aux championnats nationaux correspondant à la catégorie.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. Il peut s'appuyer sur le pôle France ou France Jeune le plus proche pour bénéficier de son aide dans différents domaines (notion de réseau)
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Participation requise, au moins une semaine par an, à une formation d'entraîneur expert.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement, ...	<p><b>Natation course :</b> 8 à 12 nageurs majoritairement « Espoirs », 1/4 de l'effectif peut figurer sur la liste des « partenaires d'entraînement ». Les sportifs « Espoirs » disposent de deux saisons pour réaliser les performances leur permettant d'intégrer la liste des sportifs de haut niveau. Les sportifs « partenaires d'entraînement » disposent d'une seule année pour être inscrits en « Espoirs ». Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur.</p> <p><b>Natation synchronisée :</b> Au moins 4 nageuses inscrite sur les listes ministérielles en catégorie « Espoirs ». Les nageuses inscrite sur la liste « partenaire d'entraînement » dispose de deux saisons pour réaliser une performance leur permettant d'être inscrites en « Espoirs ». Au-delà d'un effectif de 12, prévoir un second entraîneur.</p> <p><b>Water Polo :</b> effectif maximum de 15 joueurs ou 15 joueuses. Au moins 4 joueurs ou joueuses inscrits sur listes Espoirs dans l'effectif. Les joueurs et joueuses inscrits sur la liste « partenaire d'entraînement » disposent de deux saisons pour être inscrits en liste « espoirs ».</p>
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<p><b>Natation course :</b> Bassin de 50 mètres avec 18 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes dans des couloirs dédiés (1 couloir pour 4 nageurs), salle de musculation et unité de récupération.</p> <p><b>Natation synchronisée :</b> 25m X 12m X 2m50 à 3m Disponibilité correspondant au volume souhaité avec 3 séances minimum de 2 heures de bassin complet.</p> <p>Accès aux installations annexes permettant la pratique de l'acrobatie et de la danse.</p> <p><b>Water polo :</b> bassin de 25m conforme aux réglementations FINA (profondeur de 1,8 à 2m minimum). 15 à 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum avec une utilisation intégrale du champ de jeu au moins cinq fois par semaine. Salle de musculation à proximité et unité de récupération souhaitées.</p>
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<p><b>Natation course :</b> 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an.</p> <p><b>Natation synchronisée :</b> 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an</p> <p><b>Water polo :</b> 2 à 4 heures quotidiennes, soit 15 à 18 heures hebdomadaires au minimum sur <b>6 jours</b> (match du week end compris) 40 semaines par an.</p>
	<b>Relations entre les différentes personnes morales impliquées</b>	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
	<b>Assise associative</b>	Tous les adhérents de l'association support du Pôle France « Espoirs » doivent être licenciés à la FFN.
	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Le coordonnateur du pôle en liaison directe avec les correspondants régionaux du sport de haut niveau et/ou les correspondants CREPS. Soutien possible du bureau de la vie de l'athlète de la FFN. L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou départemental pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.

## Annexe 1 : Cahier des charges des pôles France

ITEMS	A décliner en Indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES	
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → préparation aux compétitions de référence.	Préparer les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums mondiaux.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France. Nombre de finaliste et de médaillés dans les compétitions de référence.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Le coordonnateur est un cadre d'Etat. La structure est positionnée comme « pôle ressource » pour les pôles « France Jeune » ou « Espoirs » les plus proches (notion de réseau).
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	Le ou les entraîneurs sont titulaire du BE2 ou du DES et à court terme du BF5. Ils peuvent être cadre d'Etat. Formation continue : participation requise, au moins deux semaines par an, à une formation d'entraîneur expert personnalisée.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	<p><u>Natation course</u> : 8 à 12 nageurs inscrits sur les listes ministérielles, majoritairement classés sur la liste des sportifs de haut niveau dont au moins 4 en catégorie « senior » ou élite. Au-delà de 12 nageurs obligation d'un second entraîneur. Les sportifs non inscrits sur la liste des SHN disposent d'une saison pour réaliser la performance lui permettant d'accéder à ce statut.</p> <p><u>Plongeon</u> : Un maximum de 7 sportifs par entraîneur majoritairement inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau. Possibilité d'y adjoindre des sportifs venant de la FFG. Ils seront dans ce cas inscrits en liste partenaire d'entraînement.</p> <p><u>Natation synchronisée</u> : nageuses inscrites sur les listes des sportifs de haut niveau en catégorie « Elite » ou « Senior ». Effectif situé entre 12 et 20 correspondant à la compétitivité de l'équipe de France Senior</p> <p><u>Eau libre</u> : 6 à 12 nageurs majoritairement inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau dont au moins 4 sur les listes Séniors</p>
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<p><u>Natation course</u> : Bassin de 50 mètres avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes dans des couloirs dédiés (1 couloir pour 4 nageurs), salle de musculation et unité de récupération. <u>Eau libre</u> : Bassin de 50 mètres ou 25m avec 24 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 2 séances quotidiennes, salle de musculation et unité de récupération. Plan d'eau pour la pratique diversifiée à proximité</p> <p><u>Plongeon</u> : installations de l'INSEP</p> <p><u>Natation synchronisée</u> : bassin de 25m x 20m avec 3m de profondeur. Disponibilité correspondante au volume souhaité avec 15 heures de bassin en entier. Accès aux installations annexes permettant la pratique de l'acrobatie et de la danse.</p>
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	<p><u>Natation course</u> : 4 à 5 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an.</p> <p><u>Plongeon</u> : 25 heures au minimum par semaine</p> <p><u>Natation synchronisée</u> : 4 à 7 heures quotidiennes, soit 20 à 30 heures hebdomadaires au minimum sur 6 jours, 42 semaines par an.</p>
	<b>Relations entre les différentes personnes morales impliquées</b>	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
	<b>Assise associative</b>	Tous les adhérents de l'association support du Pôle France doivent être licenciés à la FFN.
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Une personne est chargée au sein du pôle du suivi des études et du suivi socio professionnel, en liaison directe avec le bureau de la vie de l'athlète de la FFN et les correspondants régionaux du sport de haut niveau et/ou les correspondants CREPS. L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur. Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. Un référent est identifié sur place ainsi qu'au niveau national au sein de la DTN.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Offre de soins appropriés et suivi psychologique adaptés aux contraintes de l'entraînement. Utilisation des services des plateaux médicaux régionaux ou département médical pour les pôles en établissement et/ou médecin de pôle.